

ANNEXE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SARTHE SAISON 2024-2025

La présente Annexe 5 du *District de Football de la SARTHE* vient en complément de l'Annexe 5 de la F.F.F., de la Ligue de Football des Pays de la Loire (L.F.P.L.).

PARTIE 1 – REGLEMENTS GENERAUX

TITRE 1 – ORGANISATION GENERALE

Art.28 : Cotisation annuelle des Clubs	140 €
Art.30 : Amende par Licence Dirigeant ManquanteDouble du prix de la licence
<i>District de la Sarthe :</i>	
<i>Championnat Départementaux :</i>	
<i>1ère division District</i>	<i>110 €</i>
<i>2ème division District</i>	<i>100 €</i>
<i>3ème division District</i>	<i>90 €</i>
<i>4ème division District</i>	<i>86 €</i>
<i>Championnats Jeunes</i>	<i>45 €</i>
<i>Championnats Féminines seniors</i>	<i>45 €</i>
<i>Championnat Vétérans</i>	<i>45 €</i>
<i>Championnat Foot A 7</i>	<i>30 €</i>
<i>Championnat Futsal</i>	<i>30 €</i>

TITRE 2 – LA LICENCE

Art.78 : Tarif des Licences :	
Libres, Féminines, Futsal, Football Entreprise :	
Vétérans, Seniors, U19, U18	29 €
U17, U16, U15, U14, U13, U12	20.70 €
U11, U10, U9, U8, U7, U6	18.70 €
Football Loisirs	29 €
Dirigeant, Dirigeante	25.40 €
Volontaire	15 €
Educateur Fédéral, Animateur Seniors, Technique Régional	29 €
Arbitre	29 €
Membre Individuel	25.40 €
Football Handicap	Gratuite
Joueur / Dirigeant dans le même club	licence dirigeant gratuite
Joueur / Educateur dans le même club	licence éducateur gratuite
Joueur / Animateur dans le même club	licence Animateur gratuite
Duplicata toute catégorie	10 €

Art.90 : Droit de changement de club :

Libres, Futsal, Football Entreprise :

Vétérans, Seniors, U19, U18	83 €
U17 à U12	46.50 €
U11 à U6	Gratuit
Féminines :	
Vétérans, Seniors, U19, U18	46.50 €
U17 à U12	46.50 €
U11 à U6	Gratuit
Arbitres de club à club	550 €
<i>dont 200€ en bourse de formation valable, sur la totalité des coûts restant à charge, d'une ou plusieurs Formation Initiale en Arbitrage (bourse valable d'une durée de validité de deux saisons : saison du départ et saison suivante)</i>	
Art.92 : Saisine de la commission Régionale des Règlements & Contentieux	Prix licence
Art.103 : Frais d'opposition au changement de club	Annexe 5 FFF
Art.106 : Certificat de transfert	Annexe 5 FFF

TITRE 3 – LES COMPETITIONS

Art.167 : Participation en équipe inférieure pour un club de District 85 €

TITRE 4 – PROCEDURES- PENALITES

District :

Art.186 : Réserves, frais de constitution de dossier 35 €

Art.187 : Réclamation Evocation 35 €

Art.190 : Frais d'appel règlementaire ou disciplinaire 270 €

Art. 207 : Absence de rapport 110 €

Absence non excusée 110 €

Art. 221 : Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation 220 €

PARTIE 2 – REGLEMENT SPECIAUX

TITRE 1 – LES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS MASCULIN

Art.5 : Refus d'accession hors-délai Droit d'engagement

Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition 4*forfait simple

Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire 25 €

Art.16 : Non-respect disposition sur les installations sportives Droit d'engagement

Art.21 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros Droit d'engagement

Art.21bis : Non-respect obligation de marquage officiel Droit d'engagement

Art.25 : Encadrement des équipes Droit d'engagement

Art.26 : 1. Forfait :

D1 65€

D2 35 €

D3 32 €

D4 16 €

9. Indemnité club Adverse 0 €

Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, jusqu'à 4 jours suivant le match 17€

Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, au-delà du 4e jour suivant le match 34€

Art.32 : Redevance forfaitaire :

D1	440 €
D2	130 €
D3	100 €
D4	70 €
Frais d'arbitrage par match :	Mutualisation
Art.35 : Retard saisie des résultats	17 €
Indemnité de secrétariat :	
Par divisions	25 €

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS FEMININES

Art.5 : Refus d'accession hors-délai	Droit d'engagement
Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition	4*forfait simple
Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire	25 €
Art.16 : Non-respect disposition sur les installations sportives	Droit d'engagement
Art.21 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
Art.25 : Encadrement des équipes	Droit d'engagement
Art.26 : 1. Forfait :	35 €
9. Indemnité club Adverse	0 €
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, jusqu'à 4 jours suivant le match	17€
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, au-delà du 4e jour suivant le match	34€
Art.32 : Redevance forfaitaire :	0 €
Frais d'arbitrage par match :	Mutualisation
Art.35 : Retard saisie des résultats	17 €
Indemnité de secrétariat :	
Par divisions	17 €

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX JEUNES

Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition	4*forfait simple
Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire	25 €
Art.16 : Non-respect disposition sur les installations sportives	Droit d'engagement
Art.21 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
Art.25 : Encadrement des équipes	Droit d'engagement
Art.26 : 1. Forfait :	20 €
9. Indemnité club Adverse	0 €
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, jusqu'à 4 jours suivant le match	17€
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, au-delà du 4e jour suivant le match	34€
Art.32 : Redevance forfaitaire :	0 €
Frais d'arbitrage par match :	Mutualisation
Art.35 : Retard saisie des résultats	17 €

Indemnité de secrétariat :

Par divisions 17 €

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS FUTSAL

Art.5 : Refus d'accession hors-délai	Droit d'engagement	
Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition	triple du droit d'engagement	
Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire		25 €
Art.19 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement	
Art.23 : Non-respect Encadrement des équipes	Droit d'engagement	
Art.24 : 1. Forfait		0 €
9. Indemnité club Adverse		0 €
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, jusqu'à 4 jours suivant le match		17€
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, au-delà du 4e jour suivant le match		34€
Art.31 : Redevance forfaitaire par match :		0 €
Frais d'arbitrage par match :	Mutualisation	
Art.34 : Retard saisie des résultats		17 €
Indemnité de secrétariat :		
Par divisions		17 €

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS FOOT A 7 & VETERANS

Art.5 : Refus d'accession hors-délai	Droit d'engagement	
Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire		25 €
Art.26 : 1. Forfait	Vétérans 0 € / Foot A 7 Voir Article 26 du Règlement du Championnat	
9. Indemnité club Adverse		0 €
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, jusqu'à 4 jours suivant le match		17€
Art.28, alinéa 1 : Retard transmission feuille de match, au-delà du 4e jour suivant le match		34€
Art.32 : Redevance forfaitaire par match :		0 €
Frais d'arbitrage par match :	Mutualisation	
Art.35 : Retard saisie des résultats		17 €
Indemnité de secrétariat :		
Par divisions		17 €

COUPE DU DISTRICT G.SEPCHAT - INTERSPORTS

Art.3 : Droit d'engagement		30 €
Art.4 : 2. Infraction port des équipements	Droit d'engagement	
Art.7 : 1. Frais d'organisation :		
Par tour :		15 €
1. Frais d'arbitrage :	Mutualisation	
Art. 8 : 1- Forfait		32 €

COUPE DE LA SARTHE

Art.3 : Droit d'engagement	40 €
Art.4 : 2. Infraction port des équipements	Droit d'engagement
Art.7 : 1. Frais d'organisation :	
Par tour :	15 €
1. Frais d'arbitrage :	
Mutualisation	
Art. 8 : 1- Forfait	32 €

COUPE-DU-DISTRICT FEMININES

Art.3 : Droit d'engagement	20 €
Art.6 : 1. Frais d'organisation :	
Par tour :	0 €
1. Frais d'arbitrage :	Mutualisation
Art. 8 : 1- Forfait	20 €

COUPE DE-LA-SARTHE-FEMININES

Art.3 : Droit d'engagement	20 €
Art.6 : 1. Frais d'organisation :	
Par tour :	0 €
1. Frais d'arbitrage : Mutualisation	
Art. 8 : 1- Forfait	20 €

CHALLENGE DU DISTRICT INTERSPORT SENIORS MASCULIN

Art.3 : Droit d'engagement	30 €
Art.7 : 1. Frais d'organisation :	
Par tour :	0 €
2. Frais d'arbitrage :	
1 ^{ère} Phase :	0 €
2 nd Phase :	Mutualisation
Art. 8 : 1- Forfait	25 €

COUPE & CHALLENGE DEPARTEMENTALES JEUNES

Art.3 : Droit d'engagement	20 €
Sauf Challenge U14-U15 :	15 €
Art.7 : 1. Frais d'organisation :	
Par tour :	0 €
3. Frais d'arbitrage :	Mutualisation
Art. 8 : 1- Forfait	20 €

COUPE DEPARTEMENTALE SENIORS FUTSAL & FOOT A 7 & VETERANS

<i>Art.3 : Droit d'engagement</i>	25 €
<i>Pour le Foot A 7, l'engagement d'une seconde équipe</i>	15 €
<i>Art.7 : 1. Frais d'organisation :</i>	
<i>Par tour :</i>	0 €
<i>4. Frais d'arbitrage :</i>	Mutualisation
<i>Art. 8 : 1- Forfait</i>	20 €

STATUT ARBITRAGE

Art.12 : Indemnité de match	35 €
Indemnité kilométrique	0,446 €
<i>Futsal District 72</i>	
<i>Art.12 : Indemnité de match</i>	20 €
<i>Indemnité kilométrique</i>	0,446 €
Art.46 : Sanction financière :	
1 ^{ère} année d'infraction :	
D2 et D3	90 €
D4 et D5	60 €
Championnat Foot Entreprise	36 €
Championnat Futsal	36 €
Autres Championnat Féminins	36 €
Autres Divisions de District	36 €
Clubs n'engageant que des équipes de Jeunes	36 €
2 ^{ème} année d'infraction :	amendes doublées
3 ^{ème} année d'infraction :	amendes triplées
4 ^{ème} année d'infraction :	amendes quadruplées

DISCIPLINE

1 ^{er} avertissement	7 €
2 ^{ème} avertissement < 3 mois, match avec sursis	10 €
3 ^{ème} avertissement < 3 mois, match sans sursis	45 €
Exclusion ou autre suspension	62 €

AUTRE

<i>Non-participation à l'Assemblée Générale .</i>	55 €
<i>Forfait Fonctionnement Foot Animation par licencié</i>	3 €
<i>Frais de Stage Détection - Sélection Départementale / joueur</i>	50 €
<i>Forfait Foot Animation (pour les clubs libres)</i>	23 €
<i>Joueur , dirigeant suspendu inscrit sur FDM</i>	100 €
<i>Non-respect des règles de participation aux compétitions Article 73.2</i>	85 €
<i>Récidive</i>	170 €

.....
Date d'effet : 1^{er} juillet 2024